

Maturité suisse

Bulletin d'inscription Sur mesure

*& conditions générales
(à lire attentivement)*

Nom : Prénom :

Adresse / N° : NPA/Ville :

E-mail : Téléphone :

Date de naissance :

Formules

Services

**Service 1 an
(Les deux partiels)**

1'450 CHF/ mois
(Total 18'900 CHF*)

18'000 CHF/ net

☐ ☐

**Service 1 an
(Un partiel à choix)**

950 CHF/ mois
(Total 12'900 CHF*)

12'000 CHF/net

☐ ☐

Service 6 mois

1'200 CHF/ Branche
(Mensuel)

1'100 CHF/ Branche
(Net)

☐ ☐

Service 12 mois

2'400 CHF/ branche
(Mensuel)

2'200 CHF/ branche
(Net)

☐ ☐

*Total avec l'acompte de 1'500 CHF

Branches (Spécifier)

☐ Toutes les branches des 1^{er} partiels ☐ Toutes les branches des 2^{ème} partiels ☐ Branche(s) à choix

☐ Biologie ☐ Chimie ☐ Physique ☐ Histoire ☐ Géographie ☐ Arts-Visuels ☐ Français ☐ Allemand ☐ Anglais ☐ Italien ☐ Math

☐ OS : ☐ OC : ☐ Travail de Maturité

Début

Date d'entrée souhaitée :

Communauté

La communauté est un complément proposé par l'Institut-domi pour que chaque apprenant puisse partager ses expériences et échanger ses connaissances. Cette opportunité est présente indépendamment de la formule choisie.

Vous avez la possibilité de mettre votre profil en mode «afficher» pour profiter de cette opportunité, ou en mode «masquer» pour ne pas être en contact avec la communauté.
L'action est réversible à tout moment.

Pour avoir plus d'informations, scannez le **QR code**.

Choix du profil

☐ Afficher

☐ Masquer



L'apprenant (e)

En plein accord avec ces conditions, je m'inscris à la prestation choisie

Lieu : Date : Signature

La personne responsable du financement (si différente)

Nom, Prénom : Téléphone:

Adresse complète : Mail :

Lieu : Date : Signature

L'inscription

1. Les rentrées sont en janvier- février et août-septembre.

Le responsable du financement s'engage envers l'Institut-domi :

1. A s'acquitter des 1'500 CHF d'acompte ainsi que la première mensualité avant le début de la formation, pour les services 1 an.
2. A respecter les délais de paiement.
 - a) En cas de manquement, deux avertissements seront envoyés à 15 jours d'intervalle, après la date initiale mentionnée sur la facture, cette dernière faisant foi.
 - b) au deuxième avertissement, l'accès à la plateforme est clôturé jusqu'à régularisation des comptes.
3. Au besoin, le responsable du financement peut s'entretenir avec la Direction pour un arrangement.

L'Institut-domi s'engage envers l'apprenant à :

1. Mettre à disposition un support technique en cas de problème avec la plateforme.
2. Proposer un planning d'étude personnalisé.
3. Corriger les devoirs sous quatre jours ouvrables, si les conditions sont respectées.
4. Permettre l'utilisation de la plateforme pédagogique, sans discontinuité.
5. Échanger par visioconférence (sur des thèmes précis) et e-mail avec les professeurs.
6. Soutenir l'apprenant via les professeurs et/ou la Direction de l'Institut-domi.
7. Reporter les notes des exercices sur la plateforme méthodologique.
8. Mettre sur le calendrier de la plateforme, toutes les dates importantes relatives à son *cursus*.
9. Fournir un rapport d'avancement chaque trimestre. Ce dernier sera envoyé à l'étudiant et au responsable du financement (si différent) que l'apprenant soit majeur ou non. Le rapport sera envoyé en : janvier, avril, juillet et octobre.
10. Envoyer un mail de rappel lors de dates importantes. (TM et inscription aux examens)

L'apprenant s'engage envers l'Institut-domi à :

1. Mentionner son nom, prénom, module et exercice sur chaque devoir déposé. A défaut, celui-ci pourrait lui être retourné **non** corrigé.
2. Déposer ses devoirs sur la plateforme méthodologique pour correction, avec un maximum de 3 devoirs à la fois par branche.
3. Faire preuve de discipline et apporter à sa formation toute l'attention et le travail nécessaires.
4. Montrer du respect et de la civilité envers les professeurs et la Direction de l'Institut-domi.
5. Envoyer son travail de maturité à l'Institut-domi, fait avec son référent, commencé tout au plus 1 mois après les premiers partiel, si la formation est prévue sur 2 ans. Sur 3ans, le travail de maturité commence au début du deuxième partiel.
6. Ne pas partager, publier ou transmettre les cours et exercices de l'Institut-domi, hors du cadre d'étude, sous peine de rupture immédiate du contrat.
7. A communiquer à l'Institut-domi les résultats des examens de chaque partiel.
8. Si l'apprenant a réussi son examen avant la fin de son contrat, la totalité de la somme restante est due.

Support de cours :

1. Les documents nécessaires à l'apprenant dans le cadre de sa formation se trouvent sur la plateforme.
2. Les livres mentionnés dans la bibliographie sont à acheter par l'étudiant.

Branches de maturité

l'Institut-domi ne prépare pas à d'autres branches que celles proposées. Si l'apprenant repasse un second partiel, il peut reprendre ses œuvres pour autant que les formateurs les connaissent ou puissent avoir le temps de les préparer. L'apprenant doit avoir informé la Direction en conséquence avant son inscription définitive.

Inscriptions aux examens officiels :

1. L'Institut-domi **ne se substitue pas** à l'apprenant lors des inscriptions aux examens officiels.
2. Il est du ressort de l'apprenant de s'inscrire lui-même, à la date imposée, pour la session d'examens.
3. L'Institut-domi n'est nullement responsable d'un oubli de l'apprenant.
4. Toutes les dates clés se trouvent dans le calendrier sur e-domi, mais un rappel sera envoyé, un mois avant l'échéance.
5. Lors des inscriptions pour les partiels, l'étudiant se doit de mentionner l'Institut-domi et d'avertir la direction, afin de profiter des révisions.

Diplômes et attestations :

1. Si l'étudiant n'a pas réussi sa maturité, il peut demander un diplôme du suivi de cours à l'Institut-domi.
2. Les attestations fournies par l'Institut-domi sont remises sur demande pour l'année en cours pour autant que l'apprenant suive une formation régulière selon le programme d'études. L'Institut-domi se réserve le droit de ne pas renouveler une attestation.

La communauté :

1. En mettant «afficher» dans la section «communauté» vous nous autorisez à :
 - Rendre votre profil visible aux autres élèves et professeur(e)s de l'Institut-domi, ainsi que les informations relatives à ces dernières.
 - Communiquer certaines de vos informations aux élèves et professeur(e)s de l'Institut-domi.
2. L'élève peut en tout temps modifier son choix, par écrit, à la Direction.
3. En sélectionnant «masquer» dans la section «communauté» l'apprenant refuse les interactions avec les autres apprenants.
4. Tout contenu répréhensible (propos inappropriés, contenus indésirables, etc...) engendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
5. Tout contenu partagé peut être utilisé par les autres membres de la communauté.

Aide à l'apprenant :

1. Les cours privés sont dispensés par des professeurs de l'Institut-domi pour l'ensemble du *cursus*.
2. Les cours de coaching sont effectués par l'Ecole Benk, partenaire depuis plus de 5 ans.
3. Les heures de coaching sont limitées à 10 par année.
4. Des cours de soutien, non compris dans le tarif, peuvent se faire également à distance via l'Ecole Benk, avec un prix préférentiel.
5. Le fait de ne pas profiter de ces prestations ne change en rien le prix de la formation.
6. Ces heures, par année, ne sont pas cumulables.

Violation des obligations contractuelles :

Sans restreindre ses autres droits, l'Institut-domi se réserve la possibilité de bloquer l'accès à la plateforme et/ou de résilier le contrat de l'apprenant si ce dernier viole ses obligations prévues dans les présentes conditions générales et/ou le bulletin d'inscription.

Prolongation d'inscription :

1. En cas de maladie de longue durée (2 mois et plus), et sur présentation d'un certificat médical, l'avancement de l'étudiant est suspendu et son inscription est prolongée de la durée de son empêchement. Cependant, les versements sont maintenus. Le responsable du financement continue de s'acquitter des mensualités conformément à la facture émise et selon les présentes conditions générales.
2. Une prolongation pour une autre raison que la maladie peut être accordée à discrétion de la Direction. Les effets d'une telle prolongation sont identiques.
3. Si l'apprenant n'a pas terminé sa formation à la fin de son contrat, il peut, s'il le souhaite, établir une prolongation allant de six à douze mois. La réception de la «prolongation de contrat» annonce le début d'un nouveau contrat. Tant que la prolongation n'est pas en possession de l'Institut-domi, le compte de l'étudiant est bloqué.

Droit applicable et for :

1. Les conditions générales, le bulletin d'inscription et la prolongation de contrat sont soumis au droit suisse.
2. En cas de litiges, l'Institut-domi SA a son for juridique à Lausanne.

Nullité d'une clause :

La nullité d'une clause des conditions générales, du bulletin d'inscription et de la prolongation de contrat n'affecte pas le reste des clauses qui continueront de déployer leurs effets.

Modification des conditions générales :

La Direction de l'Institut-domi se réserve le droit de modifier en tout temps le présent bulletin d'inscription et/ou les conditions générales qui s'y rapportent. En cas de changement important, un e-mail sera envoyé aux apprenants et au responsable du financement, si concerné, pour les en informer.

Remarques :

Retrait d'inscription :

1. L'apprenant a jusqu'à 2 semaines avant la rentrée d'été, ou la rentrée d'hiver, pour retirer son inscription sans frais. Sinon 1 semestre est dû.
2. Les 1'500 CHF d'acompte restent acquis à l'Institut-domi dans toute circonstance.
 - Si l'apprenant retire son inscription dans les 6 premiers mois après la rentrée, 50% de la facture est due.
 - Passé les 6 premiers mois, un préavis de 6 mois doit être envoyé, par écrit, à la Direction ; durant ce semestre, les paiements courent toujours.
3. Les pénalités sur les paiements sont ainsi comptées :
 - 1 semestre pour un échelonnement mensuel
 - 1 année pour les cadences annuelles (après les 6 premiers mois).
4. L'apprenant aura accès à la plateforme mais ses devoirs ne seront pas corrigés et il ne pourra pas avancer dans les modules.
5. Le fait de ne pas envoyer de devoirs pour correction et/ou de ne pas utiliser les services offerts par l'Institut-domi ne donne droit à aucune réduction tarifaire.

L'apprenant(e) soussigné(e) ainsi que le (la) responsable du financement déclarent avoir lu, compris et acceptent toutes les présentes conditions générales. Ces dernières font partie intégrante du bulletin d'inscription ci-dessus.

Lieu : Date :

Signature du responsable (financement):Signature de l'étudiant :

**« Découvrez des formations
adaptées à vos besoins »**

Chemin des Cèdres 3
1004 Lausanne
contact@institut-domi.ch
021 652 33 23
www.institut-domi.ch

Notre site



Instagram



Facebook



Linkedin

